

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Septembre 2017 à 20H00

*L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le six septembre 2017.*

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Eliane Le Morzadec, Daniel Darcel, Jean Morvant, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Mikaël Broussot, Hervé Le Gall, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etaient absents : Daniel Le Rouzic (excusé), Sandrine Pérès (excusée), Maxime Oliviero.

Secrétaire de séance : Patrick Pomme

### **1 – Travaux** (Mr Leray Jean-Michel)

- Devis reçus et entreprise retenue

Suite à la consultation concernant le programme PATA, 3 entreprises ont répondu. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise BERTHO de Saint-Guen.

- Lieux-dits concernés par le PATA : route de Trescoët-Pourvelin, Stanguen, Trogalen. Suite au conseil émis par Pontivy Communauté, la commission des travaux se réunira afin de classer les routes en fonction de leur fréquentation (nombre et type de passages..)

Monsieur Morvant Jean signale des trous à boucher sur la route de Quénécalec.

- Travaux suite fin de chantier par RTE : l'entreprise Pigeon Hennebont mandatée par Omexom prend à sa charge la remise en état de la route de Guergomel ainsi que la patte d'oie de Trescoët. Les travaux seront réalisés après les ensilages et avant fin novembre.

### **2 – Dossier commerce de proximité**

- Etat d'avancement des travaux

Un marché public à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de « réhabilitation d'un bâtiment en commerce de proximité », et concerne 13 lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 mai 2017 pour l'ouverture des plis. 6 lots ont été déclarés infructueux, 7 lots ont été négociés avec les 3 entreprises les moins disantes.

Un second appel d'offres a été lancé pour les lots Gros-œuvre, charpente, isolation thermique par l'extérieur, menuiserie intérieure, cloisonnement isolation, chauffage plomberie. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juillet 2017 pour l'ouverture des plis, 4 lots ont été négociés, 2 lots ont été déclarés infructueux.

Le 3<sup>ème</sup> avis d'appel d'offres a été lancé pour les lots Démolition-Gros œuvre et Isolation thermique par l'extérieur. La date limite de remise des offres est fixée au 22 septembre. La commission d'appel d'offres se réunira le 25 septembre pour l'ouverture des plis.

Suite à l'analyse des offres et selon le critère de jugement des offres et après négociations auprès des entreprises, la commission a retenu les offres économiquement les plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres votants :

- D'attribuer le marché relatif à la « réhabilitation d'un bâtiment en commerce de proximité » aux 11 entreprises retenues,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.
- 

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux relances de l'appel d'offres le début des travaux est prévu avec 4 mois de retard et reporté à mi-novembre. Ce retard a aussi des conséquences sur l'emploi de Mme Perron en contrat aidé, notamment sur le renouvellement du contrat et la prise en charge par l'Etat selon les nouvelles dispositions prises par le gouvernement. Le Maire informe l'assemblée qu'il a rendez-vous avec Pôle Emploi le 2 Octobre, de nouvelles dispositions de l'Etat sont attendues le 25 septembre.

La licence 4 reste à acquérir.

### **3 – Gestion du personnel communal**

- Taux de promotion

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale. Les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Il est proposé de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

<b>Cadres d'emplois et grades d'avancement</b>	<b>Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade</b>	<b>Critères de détermination du taux de promotion</b>	<b>Taux de promotion proposé en %</b>	<b>Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur</b>
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	3	Disponibilités budgétaires	33,333%	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de promotion pour l'avancement de grade dans les conditions ci-dessus.

- Changement de grade

Le statut de la fonction publique territoriale permet aux agents de bénéficier d'avancements de grade sous certaines conditions d'ancienneté, d'obtention de concours ou examen professionnel.

Un avancement de grade permet une promotion de l'agent au sein de son cadre d'emplois. Le nombre de fonctionnaires pouvant bénéficier de cet avancement est déterminé par un ratio fixé par le conseil municipal.

Après avis de la commission administrative en date du 30 juin 2017 et afin de pouvoir nommer l'agent dans le nouveau grade, le Conseil Municipal décide de :

- Créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - De supprimer 1 poste d'adjoint technique.
  - De modifier, en conséquence le tableau des effectifs,
  - Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2017 et prendra effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017.
- Emploi du temps personnel communal

Par délibération en date du 30 juin 2017 le Conseil Municipal avait émis un avis favorable pour le retour à la semaine de 4 jours de classe à la rentrée de septembre 2017. L'emploi du temps de 2 agents avait été modifié à la rentrée scolaire de 2014-2015 lors de la mise en place des Temps d'activités périscolaires.

La suppression des TAP entraîne une diminution du temps de travail des agents et au retour à l'emploi du temps de 2014.

Considérant que Monsieur le Maire s'est entretenu avec les agents concernant la diminution du temps de travail hebdomadaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 34H00/35<sup>ème</sup>
- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 33H00/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017,
- Décide de saisir le Comité Technique pour la diminution du temps de travail du temps complet au temps non complet d'un agent.

- Régime indemnitaire : RIFSEEP (Complément de la délibération du 23 /01/2016 visée par la Préfecture le 6/02/2017).

Par délibération en date du 23 janvier 2017 le Conseil Municipal avait décidé l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), en complément de cette délibération le Conseil Municipal décide l'instauration des 2 parts pour la mise en œuvre du RIFSEEP, à savoir l'IFSE (part fonction) et le CIA (complément indemnitaire annuel) au bénéfice des membres des cadres d'emplois de la filière administrative, aux cadres d'emplois des animateurs à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 .

#### **4 - Trésorerie de Guémené-sur-scorff**

- Motion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur GIRAUD, directeur des Finances Publiques du Morbihan, informant de son intention de réorganiser le réseau dans le Morbihan et de son projet de fermeture de la trésorerie de Guémené sur scorff au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'argument évoqué étant la difficulté grandissante de détacher des agents pour renforcer l'équipe en place.

A ce jour, deux agents travaillant à temps plein à la trésorerie dont l'activité est importante puisqu'elle s'occupe notamment pour le domaine communal des dix communes de l'ancien canton de Guémené plus Séglien et Silfiac, de l'Hôpital, de la Maison d'Accueil spécialisé, du foyer logement....

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter la motion suivante :

« Conscient de l'importance de garder les services de la Trésorerie de Guémené, le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture de la perception de Guémené sur scorff, il récuse les arguments évoqués qui sont en contradiction avec la volonté affichée de rapprocher les services de l'Etat auprès des populations dans les secteurs ruraux à travers les Maisons de Services au Public »

Une pétition est mise à la disposition du public en mairie.

### **5 – Demande du GAEC Elevage-Stéphan**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du GAEC Stéphan qui souhaite réaliser des travaux de démolition-réhabilitation et création de nouveaux bâtiments à Kerlann et entreprendre des travaux au niveau du chemin cadastré YM103 appartenant à la Commune, notamment une traversée de route pour le passage de câbles électriques entre les 2 bâtiments situés de part et d'autre du chemin. Le GAEC s'engage à remettre le chemin en état après les travaux et souhaiterait acquérir une partie du chemin.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour réaliser les travaux (traversée de route) reprofiler le haut du chemin (travaux pris en charge par le GAEC), émet un avis favorable pour l'acquisition par le GAEC (ou par M. et Mme Stéphan) d'une partie du chemin cadastré YM 103 dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier sur la commune.

### **6 – Demande Extraction du Domaine Public**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme Gronow vendent leur propriété située à Treuzar-Bihan. Les futurs acquéreurs souhaitent acquérir la partie communale autour des parcelles 58 et 59 section ZE .

- Considérant que la population ne dépasse pas 2 000 habitants, le service des domaines n'a pas à être consulté,
- Considérant que la gestion de la voirie communale relève de la compétence du Conseil Municipal notamment le déclassement de la voirie communale,
- Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au motif qu'il n'y a pas d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie (cette extraction du domaine public n'est aucunement une affectation de la voie à la circulation générale) ni une remise en cause des droits d'accès de riverains,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la vente et fixe le prix à 1€ le m<sup>2</sup>,
- Dit que la totalité des frais de géomètre-expert et de notaire incombent au nouvel acquéreur,
- Dit qu'une servitude (droit d'échelle) devra être consentie au profit de M. Daniel LE MASSON et ses ayants-droits et devra être stipulé sur l'acte de vente,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la vente et charge Maître PERON Danièle, notaire à Guémené sur scorff d'établir l'acte de vente.

### **7- Opération « 1 arbre – 1 enfant »** (Mme Le Morzadec Eliane)

- Modalité de mise en œuvre suite à réunion de la commission « animation ».

L'opération n'avait pas été réalisée depuis 2013 et est relancée cette année pour les enfants nés entre 2013 et 2016, sont pris en compte également les familles arrivées sur la commune. 23 enfants sont concernés. Un courrier a été adressé aux familles les invitant à recevoir un arbre fruitier ou d'intérieur. Un lieu avait été dédié à cet effet près de la station d'épuration. La commission a décidé de ne pas poursuivre les plantations sur ce terrain et propose de remettre le plant à chacun lors d'une réception le 21 octobre à 11h00 à la salle Jean Fichet.

### **8- Rentrée scolaire 2017-2018** (Mme Le Morzadec Caroline)

- Travaux
- Effectif
- Equipe enseignante
- Réorganisation suite au retour à la semaine des 4 jours

Des travaux ont été réalisés à l'école, plan incliné (PMR) et matérialisé au sol par une peinture. Les portes du hall ont été changées, vélux et isolation en bas des vitres. Dans la classe maternelle le store banne ne sera pas remis et devra être remplacé. 49 élèves étaient présents le jour de la rentrée. Un nouveau directeur a pris ses fonctions, Emile Guerchais qui enseigne en CP-CE1-CE2. L'équipe enseignante est composée de Marieke Leverrier (PS MS GS) déchargée par Justine Le Goueff, Marion Hivert (CM1-CM2) déchargée par Justine Le Goueff.

Les TAP n'avaient pas pu être reconduits en raison du départ de la coordinatrice et de l'animateur et du manque de candidature pour les remplacer.

La commission école s'attache à préparer l'avenir et propose qu'une activité soit mise en place le mardi soir pendant 1 heure. Ce temps pourrait être dédié à la culture bretonne et à une initiation au breton. Cette proposition sera vue au conseil d'école. La commission école réfléchit sur un projet d'ouverture d'une classe bilingue. Le groupe de travail est très motivé et souhaite développer une stratégie de communication sur l'école. Il est demandé à Pontivy Communauté de prendre la compétence enfance-jeunesse en créant un SIAS.

Le Conseil Municipal encourage la commission ouverte à tous à poursuivre en ce sens (prochaine réunion le 11 Octobre à 20H30).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il rencontrera Madame l'Inspectrice le 12 octobre.

### **9 – Logement communal**

Des locataires ont quitté le logement qu'ils occupaient 9, rue du Murio. Le bail de location souscrit donne obligation au locataire quittant le logement de remplir la cuve de gaz. Le locataire n'ayant pas rempli cette obligation, la commune a procédé au remplissage et décide de récupérer le montant de la facture de Gazarmor, la somme sera retenue sur la caution à verser soit, un titre de recette représentant la différence sera émis à l'encontre des locataires sortants.

### **10 – Randonnées d'été** (Mr Le Gall Hervé)

La randonnée du patrimoine en marche organisée le 1<sup>er</sup> juillet par 4 communes, Locmalo Guémené, Ploerdut, Séglien a été décevante pour les organisateurs du fait de la faible participation. La météo n'était pas favorable et la randonnée de 19kms un peu longue. L'animation sera revue sous une autre forme.

La rando Pourleth du mois d'août a rassemblé 120 marcheurs (55 de moins que les années précédentes). La randonnée n'avait pas été annoncée dans la presse ce qui est regrettable.

### **11 – Demande d'utilisation du Terrain de Football**

L'entraîneur de foot bénévole de l'équipe des jeunes formée entre Guémené et Cléguérec sollicite la possibilité d'utiliser le terrain d'entraînement de Séglien le mercredi de 17H30 à 19H00 avec une mise à disposition des vestiaires visiteurs.

Eclairage public : le SDEM propose de changer 10 nouveaux lampadaires sur la commune pour un coût de 5 942.00€/HT avec une prise en charge de 60% soit 2 971.20€/TTC à charge de la commune et paiement en 2018. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

### **Questions diverses**

PLUI : un point sera fait au prochain conseil

Aménagement foncier : le dépôt des candidatures pour l'appel d'offre du géomètre était fixé au 12 septembre.

CCAS : le repas aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre

Poteaux téléphoniques : vandalisme. 3 poteaux ont été tronçonnés sur la commune. La société Orange a porté plainte.

Ouragan Irma : Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200€ à la croix rouge pour venir en aide aux populations sinistrées.

Député Jean-Michel Jacques : rencontre avec les élus vendredi 6 octobre